

AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023\_02\_02\_15B-DE  
Reçu le 06/02/2023

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU PUY-DE-DÔME 2023 - 2028



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Table des matières détaillées

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>5</b>
<b>BILAN DU SCHEMA 2012-2018</b> .....	<b>6</b>
<b>CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>6</b>
1 LE CADRE LEGISLATIF .....	6
2 ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES DOMAINES DES POLITIQUES PUBLIQUES .....	7
<b>LES GRANDS PRINCIPES DU SCHEMA</b> .....	<b>7</b>
<b><u>PARTIE I - SOCLE COMMUN DEPARTEMENTAL</u></b> .....	<b>9</b>
<b><u>PRIORITE N°1 – PERMETTRE ET ACCOMPAGNER LES MODES DE SEDENTARITE CHOISIS PAR LES VOYAGEURS</u></b> .....	<b>9</b>
<b>OBJECTIF 1 – MIEUX IDENTIFIER LES BESOINS</b> .....	<b>9</b>
ACTION N° 1 - CREER UN OUTIL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE EN HABITAT.....	10
<b>OBJECTIF 2 – PRODUIRE UNE OFFRE DIVERSIFIEE D’HABITAT PERENNE</b> .....	<b>11</b>
ACTION N° 2 - DEVELOPPER DES NOUVEAUX OUTILS D’IDENTIFICATION ET DE CAPTATION DU FONCIER.....	13
<b>OBJECTIF N°2 – PRODUIRE UNE OFFRE DIVERSIFIEE D’HABITAT PERENNE</b> .....	<b>14</b>
ACTION N° 3 - FACILITER LA PRODUCTION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS PUBLICS.....	14
ACTION N° 4 - CREER DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS PUBLICS (OU EQUIVALENTS) .....	15
ACTION N° 5 - FACILITER ET ACCOMPAGNER LA REALISATION DE PROJETS D’ACCESSION A LA PROPRIETE .....	16
ACTION N° 6 - VEILLER A LA PRISE EN COMPTE DU BESOIN DES MENAGES DANS LES PROCEDURES ET DISPOSITIFS EXISTANTS .....	17
ACTION N°7 - DEVELOPPER DE NOUVEAUX MONTAGES D’OPERATIONS ET EXPERIMENTER DE NOUVEAUX MODES DE CONSTRUCTION.....	18
<b>OBJECTIF 3 – REPONDRE AUX SITUATIONS D’INSTALLATIONS NON CONFORMES, D’HABITAT PRECAIRE, D’INSALUBRITE ET D’URGENCE</b> .....	<b>19</b>
ACTION N° 8 - IDENTIFIER LES SITUATIONS D’INSTALLATION NON CONFORME, D’HABITAT PRECAIRE, D’INSALUBRITE ET DEFINIR UNE STRATEGIE DE REPONSE A COURT ET MOYEN TERME .....	20
ACTION N° 9- RECHERCHER DES REPONSES DE COURT TERME AUX BESOINS DE SECURITE D’INSTALLATION .....	21
DES MENAGES EN ERRANCE .....	21
<b>OBJECTIF 4 – ACCOMPAGNER LES MENAGES ET LES PROGRAMMES D’HABITAT EXISTANTS</b> .....	<b>22</b>
ACTION N° 10- AMELIORER LA GOUVERNANCE DU SUIVI DES PROGRAMMES D’HABITAT EXISTANTS ET DEFINIR UNE GESTION LOCATIVE DEDIEE .....	23
<b><u>PRIORITE N°2 – PERMETTRE ET ACCOMPAGNER LES MODES D’ITINERANCES CHOISIS PAR LES VOYAGEURS</u></b> .....	<b>24</b>
<b>OBJECTIF N° 5 – FAIRE EVOLUER L’OFFRE ET LES CONDITIONS D’ACCUEIL</b> .....	<b>24</b>
OBJECTIF N° 5 – RECENTRER LES AIRES D’ACCUEIL SUR LEUR VOCATION INITIALE ET CONFORTER LES MODALITES DE LEUR GESTION .....	26
ACTION N° 11 - FAIRE EVOLUER L’OFFRE D’ACCUEIL .....	26
OBJECTIF N° 5 – RECENTRER LES AIRES D’ACCUEIL SUR LEUR VOCATION INITIALE ET CONFORTER LES MODALITES DE LEUR GESTION .....	27
ACTION N° 12 - ACCOMPAGNER LES EPCI DANS L’AMELIORATION DES-EQUIPEMENTS ET DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES SUR LES AIRES D’ACCUEIL .....	27
<b>OBJECTIF N°6 - CONCEVOIR L’ACCUEIL DES GROUPES DE PASSAGES A L’ECHELLE DU DEPARTEMENT</b> .....	<b>28</b>
ACTION N° 13 - REALISER LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L’ACCUEIL DES GRANDS ET PETITS PASSAGES.....	30
ACTION N° 14 - ORGANISER LA GESTION DES AIRES DE GRAND PASSAGE ET ASSURER UNE COORDINATION DES PASSAGES SAISONNIERS .....	31
<b>OBJECTIF N°7 – CONCEVOIR ET GERER EN COMMUN A L’ECHELLE DEPARTEMENTALE DES EQUIPEMENTS D’ACCUEIL ET</b>	

<b>D'HABITAT ADAPTES AUX BESOINS DES GENS DU VOYAGE</b> .....	<b>32</b>
OBJECTIF N°7 – CONCEVOIR ET GERER EN COMMUN A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET D'HABITAT ADAPTE AUX BESOINS DES GENS DU VOYAGE.....	33
ACTION N° 15 - REPENSER LES MISSIONS ET LA NATURE D'UNE STRUCTURE OPERATEUR DEPARTEMENTAL .....	33

### **PRIORITE N° 3 – CREER LES CONDITIONS D'UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE..... 34**

<b>OBJECTIF N° 8 – RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES FAMILLES DANS TOUS LES ASPECTS DE LA VIE SOCIALE</b> .....	<b>35</b>
ACTION N° 16 – ÉVALUER LES CAPACITES DES TERRITOIRES A FAVORISER LE POUVOIR D'AGIR DES FAMILLES .....	36
ACTION N° 17 – DEVELOPPER LA CONCERTATION ET LA COORDINATION DES ACTEURS DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES .....	37
<b>OBJECTIF N° 9 – FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET SON MAINTIEN</b> .....	<b>38</b>
ACTION N° 18 – FACILITER LES DEMARCHES DE DOMICILIATION POUR LES MENAGES ET DEVELOPPER L'INFORMATION ET L'APPUI AUX ORGANISMES DOMICILIATAIRES.....	39
ACTION N° 19 - FACILITER L'ACCES AUX DROITS ET SON MAINTIEN.....	40
POUR LES MENAGES LES PLUS ELOIGNES.....	40
ACTION N° 20 - FAVORISER L'INCLUSION NUMERIQUE .....	41
<b>OBJECTIF N° 10 – DEVELOPPER DES ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES</b> .....	<b>42</b>
ACTION N° 21 - FEDERER LES ACTEURS AUTOUR D'UN PROJET SOCIO-EDUCATIF COMMUN A DEPLOYER SUR LES AIRES D'ACCUEIL.....	43
ACTION N° 22 - FAVORISER L'EMERGENCE D' ACTIONS COLLECTIVES SOCIO-EDUCATIVES SUR LES LIEUX DE VIE DES MENAGES .....	44
ACTION N° 23 - FAVORISER L'INTEGRATION SOCIALE ET L'ACCES A LA CULTURE .....	45
<b>OBJECTIF N°11 – ACCROITRE L'EDUCATION A LA SANTE</b> .....	<b>46</b>
ACTION N° 24 - RENFORCER L'EDUCATION A LA SANTE.....	47
ACTION N° 25 - FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE MEDICALE APPROPRIEE .....	48
<b>OBJECTIF N°12 – OPTIMISER LES CONDITIONS DE LA REUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS DU VOYAGE</b> .....	<b>49</b>
ACTION N° 26 - POURSUIVRE UNE POLITIQUE INCLUSIVE ET ETOFFER UN TRAVAIL PARTENARIAL ET TRANSVERSAL SPECIFIQUE A LA SCOLARISATION DES EFIV.....	51
ACTION N° 27 – SENSIBILISER ET INFORMER LES PARENTS ET RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION D'INSTRUCTION DES 3 ANS .....	52
ACTION N°28 - RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET LEURS PARENTS AU SORTIR DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE .....	53
<b>OBJECTIF N°13 : CREER LES CONDITIONS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES ET VALORISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES</b> .....	<b>54</b>
ACTION N° 29 – AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'EMPLOI OU DE STAGE.....	55
ACTION N° 30 - FAVORISER L'ACCES AU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET LES DEMARCHES INCLUSIVES VERS DES SECTEURS D'ACTIVITE EN TENSION .....	56
ACTION N° 31 - VALORISER LES PRATIQUES AU SEIN DES FILIERES PROFESSIONNELLES .....	57
ACTION N° 32 – DEVELOPPER UN RESEAU PARTENARIAL D'OPERATEURS ET D'ACTEURS.....	58
<b><u>PRIORITE N° 4 - COMMUNIQUER - SENSIBILISER - FORMER..... 59</u></b>	

<b>OBJECTIF N°14 – LUTTER CONTRE LES REPRESENTATIONS ET LES DISCRIMINATIONS</b> .....	<b>59</b>
ACTION N° 33 – ÉLABORER UN PLAN DE COMMUNICATION SPECIFIQUE AU SDAHGDV .....	60
ACTION N° 34 – COCONSTRUIRE DES ELEMENTS DE LANGAGE SPECIFIQUES AUX PREJUGES VEHICULES SUR LES GENS DE VOYAGE.....	61
ACTION N° 35 – CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DEPARTEMENTALE.....	62
<b>OBJECTIF N°15 : SENSIBILISER ET INFORMER LES VOYAGEURS SUR LES BONNES PRATIQUES EN TERMES D'INSTALLATION TEMPORAIRE ET PERMANENTE</b> .....	<b>63</b>
ACTION N° 36 – CREER UN OUTIL D'INFORMATION ET DE PREVENTION POUR LES VOYAGEURS SUR LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES ET PERMANENTES .....	63

### **PARTIE II - LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA .....**

<b>SCHEMA GENERAL DE LA GOUVERNANCE DU SCHEMA A 2023-2028.....</b>	<b>65</b>
<b>LES INSTANCES POLITIQUES .....</b>	<b>65</b>
<b>LES INSTANCES TECHNIQUES ET OPERATIONNELLES .....</b>	<b>66</b>
<b>LES MISSIONS DE L'OPERATEUR DEPARTEMENTAL ET SON FINANCEMENT .....</b>	<b>66</b>
<b>LES RESSOURCES FINANCIERES PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SDAHGDV - HORS OPERATEUR DEPARTEMENTAL.....</b>	<b>67</b>

**PARTIE III - DÉCLINAISONS TERRITORIALES DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL ..... 69**

<b>MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE DES ACTIONS GENERALES DU SCHEMA PAR LES EPCI ET COMMUNES.....</b>	<b>69</b>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE .....</b>	<b>70</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ .....</b>	<b>73</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BILLOM COMMUNAUTE .....</b>	<b>75</b>
<b>CLERMONT AUVERGNE METROPOLE .....</b>	<b>78</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMBRAILLES SIOULE ET MORGE .....</b>	<b>81</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER .....</b>	<b>83</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOND'ARVERNE.....</b>	<b>85</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLAINE LIMAGNE.....</b>	<b>87</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-ELOY .....</b>	<b>90</b>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.....</b>	<b>92</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THIERS DORE ET MONTAGNE .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE 1 - TABLEAU DE SYNTHESE DES FICHES ACTIONS DU SOCLE COMMUN DEPARTEMENTAL..</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE 2 - LES TEXTES APPLICABLES .....</b>	<b>102</b>
<b>ANNEXE 3 - LISTE DES PLANS, SCHEMAS OU PROGRAMME .....</b>	<b>104</b>
<b>ANNEXE 4 - HIERARCHIE DES NORMES .....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE 5 - AIDES A L'INVESTISSEMENT ACCUEIL ET HABITAT .....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXE 6 - RESPECT DES PRESCRIPTIONS .....</b>	<b>108</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>109</b>

Le territoire comprend 58 communes pour une population de 27571 habitants (Insee 2022)

## ➤ Etat des lieux de l'EPCI



### Schéma départemental des gens du voyage - CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ État des lieux (mise à jour: septembre 2021)

INSTALLATION NON CONFORME			
COMMUNE	SITE	MÉNAGE	PERSONNE
ARLANC	1	1	3

- aire d'accueil gens du voyage
- programme d'habitat adapté
- stationnement illicite lié à :
  - un phénomène de passage ponctuel
  - un phénomène d'errance
- commune avec installation non conforme et stationnement illicite
- zone inondable



Direction Départementale des Territoires  
du Puy-de-Dôme  
Sources: DDT63 / SHRU / DHOP  
© IGN-BD PARCELLAIRE © 2010  
Conception: DDT63 / SHRU / BPLH  
Edition du 29/09/2022

- Le phénomène de résidentialisation sur l'aire s'est progressivement réinstallé, bien que des logements sociaux aient été créés en 2009 à proximité de l'équipement. 6 ménages résidants sur l'aire sont identifiés en besoin d'habitat.
- Des activités de ferrailage sont exercées par quelques ménages autour du lotissement et de l'aire d'accueil. Il n'existe plus de projet socio-éducatif sur l'aire d'accueil.
- L'ancrage des voyageurs sur le territoire d'Ambert Livradois Forez amène à envisager la production d'une offre d'habitat spécifique.

## ➤ Mise en œuvre et pilotage des actions générales du schéma

Les actions visées au socle départemental du schéma se déclinent sur Ambert Livradois Forez comme sur l'ensemble des EPCI et communes concernées. Tous les acteurs engagés sur le territoire sont appelés à les mettre en œuvre. Ambert Livradois Forez et/ou plusieurs des communes ont à assurer un pilotage de plusieurs fiches actions en direct ou en lien avec d'autres partenaires institutionnels, tel que précisé au début du présent chapitre. La mise en œuvre de ces actions est à assurer sur la durée du présent schéma.

## ➤ Prescriptions territoriales 2023 / 2028

### Equipements d'accueil et d'habitat

L'EPCI et les communes qui le composent sont tenus de participer à la mise en œuvre du schéma départemental dans un délai réglementaire de 2 ans. Une note en annexe précise les conditions, règles et conséquences du respect des prescriptions.

## AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023\_02\_02\_15B-DE  
Reçu le 06/02/2023

EQUIPEMENTS PRESCRIPTIFS	COMMUNES	Existant à maintenir		A réaliser	
		Equipements	Nombre de places	Equipements	Nombre de places
Aire permanente d'accueil	Ambert	1	14		
Terrains familiaux locatifs publics (ou équivalent)	Ambert			6	18
Aire de grand passage	/				

Pour les terrains familiaux locatifs publics (ou équivalent), Ambert Livradois Forez peut retenir un terrain d'implantation situé sur le territoire d'une commune membre, autre que celle figurant au schéma départemental, à la condition qu'elle soit incluse dans le même secteur géographique d'implantation (Art.2-I.-B de la loi du 5 juillet 2000), à savoir les communes limitrophes de celles identifiées au schéma. Les besoins en matière d'habitat seront finement analysés à partir des études diagnostiques qui seront conduites auprès des ménages. Cette analyse pourra orienter l'EPCL vers la réalisation d'autres types de réponses en matière d'habitat. Les prescriptions du présent schéma pourront alors être adaptées en conséquence. Les modalités de modification de ces prescriptions sont conditionnées à la réalisation effective de la solution alternative.

### Actions à caractère social

Le développement de projets socio-éducatifs sur les aires d'accueil sera un objectif prioritaire à engager avec l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux du territoire.

## ➤ Orientations territoriales du schéma 2023 / 2028

Les orientations prévues au schéma doivent être réalisées sur la durée de ce dernier.

### Habitat

Le traitement de la situation du seul site d'habitat présentant un problème de conformité devra être étudié.

### Aire d'accueil

Eu égard au délai nécessaire à la production d'une offre d'habitat, l'amélioration des conditions de vie et d'environnement de l'aire permanente d'accueil sera un objectif à poursuivre avec une adaptation des principes de gestion aux besoins des ménages et à la nouvelle réglementation.

### Petit passage

En concertation avec la Communauté de communes, les communes confrontées aux petits passages occasionnels (Arlanc, Dore l'Eglise et Ambert)- ou des communes environnantes- sont invitées, si elles le souhaitent, à désigner un terrain permettant l'accueil des petits groupes.

### Insertion sociale et professionnelle

Un travail partenarial devra permettre, sur le territoire, le développement des stratégies cohérentes avec et en direction des Voyageurs sur toutes les thématiques qui concourent à leur inclusion sociale en créant des conditions d'insertion ajustées développées dans le cadre des fiches actions du socle départemental.

Une étude approfondie des situations professionnelles de ferrailage est à envisager afin de rechercher des réponses appropriées aux problématiques posées sur différents sites du territoire communautaire.